



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

### PROCES-VERBAL N°2

---

Réunion du mardi 18 juillet 2023

---

<p><b>TERRAINS DES CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNAT SENIORS R1 R2 R3 ET AUTRES CHAMPIONNATS REGIONAUX</b></p>
--

Après étude des installations sportives concernées, la C.R.T.I.S. donne un avis favorable pour l'utilisation des terrains en compétitions régionales et transmet aux Commissions d'organisation des compétitions compétentes.

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

##### **EPINAY SOUS SENART – STADE ALAIN MIMOUN – NNI 912150101**

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in situ et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

##### 1.3. Changements de niveau de classement

##### **ST CYR L'ECOLE - PARC DES SPORTS LELUC 4 – NNI 785450104**

Cette installation sportive est classée T5 PN (Pelouse Naturelle) jusqu'au 16/10/2020.  
Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S., le 07/07/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 21/06/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite
- A.A.C.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 PN jusqu'au 18/07/2033.

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### **PARIS – STADE DE L'HIPPODROME AUTEUIL – NNI 751160301**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie de Paris, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 04/07/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 30/06/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 150 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.72.
- Facteur d'uniformité : 0.85.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 18/07/2025.

### **ORLY – JEAN MERMOZ – NNI 940540101**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie d'ORLY, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 20/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 27/06/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 257 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58.
- Facteur d'uniformité : 0.79.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 18/07/2025.

## 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

### **VILLIERS LE BEL – PARC DES SPORTS ET LOISIRS N°3 – NNI 956800103**

Cette installation sportive est classée en niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique à la place du terrain en pelouse naturelle, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signé du propriétaire le 07 avril 2023.
- Plan projet du terrain de 105m x 68m.
- Plan de coupe.
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T6 SYN.

**VILLENOY - STADE MUNICIPAL 2 H – NNI 775130102**

Cette installation sportive est classée en niveau T6 PN jusqu'au 01/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique à la place du terrain en pelouse naturelle, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signé du propriétaire le 22 juin 2023.
- Plan projet du terrain de 100m x 60m.
- Plan de masse.
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement en niveau T7 SYN.

**MERY SUR OISE – STADE JEAN BRESTEL – NNI 953940201**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 26/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 07/06/2023.
- Plan de l'aire de jeu : (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 22 m équipés de 4 projecteurs LED.
- Etude d'éclairage du 12/09/2022 de ZUMTOBEL GROUP "THORN"

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 165 lux
- Facteur d'uniformité : 0,60
- Rapport Emin/Emax : 0,40
- Angle : 70°

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6

**Remarque de la C.R.T.I.S. : en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.**

**CHAMPAGNE SUR OISE – STADE DE L'HOTEL DIEU 1 – NNI 951340101**

Cette installation sportive est classée en niveau T5 PN jusqu'au 21/03/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un système d'arrosage intégré ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée par le propriétaire le 04/07/2023
- Lettre d'intention de réalisation des travaux
- Plan de répartition des arroseurs
- Fiche technique Arroseur Rain Bird 8005 Inox
- Plans cadastraux de l'installation

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable.

**Remarque de la C.R.T.I.S. : les têtes d'arroseurs situés dans l'aire de jeu doivent être au niveau de celle-ci afin de ne présenter aucun danger par dépassement ou enfoncement.**

**DRANCY – STADE CHARLES SAGE – NNI 930290101**

Cette installation sportive est classée en niveau T2 PN jusqu'au 17/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable signée par le propriétaire le 11/05/2023 pour l'installation d'une moquette synthétique et des documents transmis :

- Lettre d'intention de réalisation des travaux
- Plan de situation
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de coupe

- Plan des vestiaires

Dossier transmis à la F.F.F.

#### 4. **DIVERS**